



Matane

Avis public de révision de la liste électorale Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Marie-Claude Gagnon, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 10 septembre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - vous avez 18 ans accomplis;
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :

- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié(e) dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

Adresse Salle civique de l'hôtel de ville
230, avenue Saint-Jérôme
Matane, Québec, G4W 3A2

Jours et heures : 14 octobre 2025, de 17 h à 20 h
16 octobre 2025, de 9 h à 12 h (midi)

5. Vous pouvez effectuer une demande de révision de la liste électorale autrement qu'en personne selon les modalités suivantes :

Moyen(s) pour présenter la demande : par écrit en présentant une demande selon l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

Par courrier : À l'attention de la présidente d'élection
230, avenue Saint-Jérôme
Matane, Québec, G4W 3A2

Par courriel : elections@ville.matane.qc.ca

Date limite de réception des documents : **16 octobre 2025, à midi**. Aucune demande reçue après la date limite ne sera analysée.

Les demandes devront être présentées en remplissant le formulaire approprié (SMR-16-I, SMR-16-R ou SMR-16-C), avec tous les documents à l'appui. Les formulaires sont disponibles à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la Ville de Matane, sous l'onglet Élections municipales (<https://www.ville.matane.qc.ca/ma-ville/vie-democratique/elections-municipales-matane/>).

6. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

230, avenue Saint-Jérôme

Matane (Québec) G4W 3A2

Téléphone : 418 562-2333, poste 2022

Donné à Matane, ce premier jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-cinq.

Marie-Claude Gagnon,
Présidente d'élection